



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, LAFOND Emilie, URAS Patrick, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BOURGUE Michèle donne pouvoir à CARELLO Danielle, MILAD Lydie donne pouvoir à JEAN Didier, AYME Michel donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/28-

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - REMPLACEMENT DE MADAME ALIX DIOP

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Rappelle à l'assemblée que par délibération N° 38/20 du 18 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé à 16 le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON, savoir 8 représentants de la commune et 8 administrateurs désignés par arrêté du Maire.

Consécutivement à la démission de Madame Alix DIOP en date du 18 Décembre 2023, il convient d'élire un nouveau représentant de la commune.

Du fait qu'aucune des listes existantes ne dispose de noms pour remplacer Madame Alix DIOP, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres du CCAS.

Le Maire précise que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, il est rappelé que l'autre moitié des administrateurs a été désignée par arrêté du Maire.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

PROCEDE AU VOTE à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et à bulletins secrets.

DESIGNE en qualité de représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON :

- Nombre de votants : 28
 - Nombre de blanc ou nul : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 28
 - Sièges à pourvoir : 1
 - Quotient électoral : 28
- Suffrages exprimés/sièges à pourvoir)

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2 ^{ème} répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 :	28	1	0	0	1

- Jean-Marie LEBRE
- Danielle CARELLO
- Nathalie JEAN
- Astrid ROBERT
- Emilie LAFOND
- Fanny VAILLAT
- Michèle BOURGUE
- Manuel MORENO

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 19/08/24 et de la publication
ou notification le 19/08/24

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com